

SECHERESSE 2015

SECHERESSE 2015

SECHERESSE 2015

Sandrine HILLOTTE - mairie@habas.fr

Suite aux faibles précipitations de ces dernières semaines, la commune de habas est soumise à l'arrêté préfectoral portant mise en alerte et restriction des usages de l'eau sur le bassin du Luy à compter du 17 juillet à 14H00.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des personnes, structures, ou établissement effectuant des prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur le bassin des Luys ainsi que ses affluents non réalimentés en amont de la station hydrométrique de Saint-Pandelon.

La commune de Habas se situe dans la Zone 6 B, les dispositions prévues à l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2013 s'appliquent donc à partir du 18 juillet 2015 à 14H00 :

- Samedi 18 juillet 2015 à 14H00 : autorisé

- Dimanche 19 juillet 2015 à 14H00 : interdit

- Lundi 20 juillet 2015 à 14H00 : autorisé

- Mardi 21 juillet 2015 à 14H00 : autorisé

Ce cycle quotidien sur 4 jours est reconduit tous les 4 jours.

- Mercredi 22 juillet 2015 à 14H00 : autorisé

- Jeudi 23 juillet 2015 à 14H00 : interdit

....etc....

Cette mesure de restriction consiste en un arrêt des prélèvement 1 jour sur 4 par alternance sur 4 secteurs pendant 24 heures à partir de la date de mise en vigueur fixée à 14H jusqu'au lendemain à 14H.

Retrouvez l'intégralité de l'arrêté ci-après :

[Restrictions Eau 17072015](#)

Téléchargez l'arrêté portant abrogation

des restrictions des usages de l'eau sur le bassin des Luys et ses affluents non réalimentés en amont de la station hydrométrique de Saint Pandelon :

[Abrogation restriction eau 01082015](#)

Non

